

Défendre les propriétaires, pour garder des terres

Parmi les enjeux pour les élections chambre d'agriculture, il y a les questions liées aux propriétaires. Rencontre avec Hervé de Monvallier, qui porte l'unique liste dans le collège des propriétaires, celle du SDPPR.

Elisabeth Hersand
ehersand@vienne-rurale.fr

C'est un collège qui compte peu d'inscrits: moins de 400. Et contrairement aux dernières élections chambre d'agriculture, il n'y a cette année qu'une seule liste candidate: celle du syndicat de la propriété privée rurale. En 2019, la Coordination Rurale et la FNSEA-JA avaient déposé une liste. La faute certainement au fait que les anciens exploitants qui sont aussi propriétaires se retrouvent inscrits dans les deux collèges (4 et 2) et sont automatiquement basculés sur celui des anciens exploitants. Pour voter dans celui des propriétaires, il faut donc demander à changer de collège. La bonne nouvelle pour Hervé de Monvallier, qui porte cette liste (avec Patrick Minot et Coralie Pesque en suppléants), c'est que son élection est donc actée. « Mais j'aurai préféré être élu en étant face à d'autres candidats » explique celui qui préside le SPPR dans la Vienne, et qui connaît la chambre d'agriculture depuis des années. Il a en effet réalisé 2 mandats dans le collège Crédit Agricole, et 1 dans ce même collège des propriétaires. Pour mémoire, outre le fait de siéger à la chambre, le représen-

Hervé de Monvallier sera forcément élu dans le collège 2, puisqu'il est le seul candidat.

Elisabeth Hersand



tant du collège 2 participe aussi aux réunions de la CDOA, de la CDPenaf, et à la commission des baux ruraux. Parmi les sujets que

cet ancien exploitant entend regarder de près, il y a notamment la

production d'énergie à la ferme. « Il y a 6 ans, quand je parlais de

panneaux photovoltaïques, j'avais l'impression d'être le seul à voir leur intérêt. Les choses ont changé, et les exploitants ont compris que s'ils n'y allaient pas, tout se ferait sans eux ».

Autre sujet important, le statut du fermage. « Sur le terrain, presque tout le monde est d'accord pour le faire évoluer, mais ça n'avance pas » ajoute-t-il en regrettant que la loi Terlier soit tombée à l'eau. « Entre le statut du fermage qui est bloquant et la fiscalité, les propriétaires ne sont vraiment pas encouragés à garder leurs terres pour le fermage » ajoute-t-il. Il rappelle aussi que garder des terres disponibles en fermage, c'est aussi une chance de plus d'installer des jeunes.

S'il ne s'exprime pas sur le fond du dossier de l'eau et du stockage, il dit « ne pas comprendre comment des agriculteurs s'attaquent à des exploitations d'autres agriculteurs ». Une opposition qu'il constate aussi sur d'autres sujets. « Je souhaite qu'on développe les circuits courts, mais il y a une vraie nécessité de produire pour au-delà de la Vienne. Laissons la production à plus grande échelle fonctionner, et surtout, arrêtons d'opposer ces deux types d'agriculture. »